



Frédéric Duboscq

Le Président **Frédéric Duboscq**, le Directeur Général **Guillaume Bouffard** et toute l'équipe de **Groupama Forêts Assurances** vous adressent leurs **meilleurs vœux** pour l'année **2025**.



Guillaume Bouffard

L'Assemblée Générale de Groupama Forêts Assurances se tiendra le 12 juin 2025 à Bordeaux.

SAVE THE DATES !



Groupama Forêts Assurances sera présente au **Salon FOREXPO du 18 au 20 juin 2025** à Mimizan. Nous vous y attendons !

BON À SAVOIR :



NOUVEAU !

Groupama Forêts Assurances **modernise** et **dynamise** la vie mutualiste au sein des caisses locales.

Prévue par les statuts, l'organisation des **Assemblées Générales** de caisse locale sera **dès 2025** dématérialisée. Cette procédure permet à l'ensemble des sociétaires d'exprimer leur vote de façon **plus moderne, en ligne** ou **par correspondance**. Plus souple, ce procédé est aussi plus sécurisé et permettra l'expression d'un plus grand nombre d'assurés. Le lien mutualiste ne disparaît pas et pourra être renforcé, avec **l'organisation de rencontres physiques**, sur des sujets plus larges et divers, au-delà de l'agenda permanent statutaire. A suivre ...



« **DEFI ASSURANCES** »

Nous vous rappelons que dans le cadre du dispositif fiscal « **DEFI ASSURANCES** », vous pouvez bénéficier d'un **crédit d'impôt** correspondant à **76%** du montant de votre cotisation couvrant un dommage Tempête ou Incendie plafonné à 15€/ha.

GROUPAMA FORÊTS ASSURANCES RECRUTE

GROUPAMA FORÊTS ASSURANCES est à la recherche de son futur **commercial basé en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en Bourgogne-Franche-Comté**.

Si vous souhaitez mettre vos compétences au profit d'un métier porteur de sens avec une équipe dynamique, contactez-nous à l'adresse suivante : adrien.thibaud@groupama-misso.com



Retrouvez notre offre d'emploi sur : [Commercial\(e\) d'assurance](#) | [GROUPAMA FORETS ASSURANCES](#) | [LinkedIn](#)

ACTUALITÉS

Les incendies en Californie : un coût humain et financier catastrophique

Les incendies qui ravagent actuellement les abords et certaines zones de Los Angeles risquent de devenir l'une des catastrophes les plus coûteuses des États-Unis. Sur le plan humain tout d'abord, le bilan est dramatique avec pour l'instant plus de 25 victimes et de nombreux blessés. Des quartiers entiers ont été détruits, forçant des milliers de personnes à fuir. De nombreuses familles ont perdu leur maison. Les dégâts sur l'environnement sont aussi hélas très importants.

Les pertes financières atteignent un record et les estimations des dommages dépasseraient les 250 milliards de dollars...

Certes, la Californie n'est pas l'Europe et le contexte est différent. Mais on ne peut s'empêcher d'analyser les circonstances et d'en tirer des enseignements applicables dans d'autres régions du monde... et plus près de nous :

1. Trois principaux facteurs expliquent la gravité de ces incendies :



- **Une sécheresse hivernale exceptionnelle** : L'hiver sec a rendu les forêts et les espaces naturels très inflammables (absence de pluie depuis des mois et températures chaudes pour la saison).
- **Les vents de Santa Ana** : Ces vents de terre tempêtueux et chauds, et donc peu chargés en humidité, ont facilité la propagation des flammes, avec des rafales de vent à plus de 150km/h générant des sautes multiples sur des distances très importantes.
- **Le changement climatique** : Le réchauffement peut être à la source de l'intensité aggravée de ces catastrophes.
- **L'absence d'obligation légale de débroussaillage**.

Nos régions ne sont pas à l'abri de telles conditions.

2. **Le rôle crucial de la prévention**. Ces événements montrent la nécessité de renforcer la prévention, en entretenant mieux les zones à risque, et en portant une attention toute particulière à l'interface habitats/forêt. La gestion du combustible (telle que défini chez nous réglementairement : les bonnes pratiques sylvicoles et les obligations légales de débroussaillage - OLD) et notamment le débroussaillage, semblent primordiales. Des mesures de prévention efficaces réduisent considérablement l'amplitude des dégâts et le coût de la réparation.

3. **L'assurabilité**. On peut lire que ces incendies pourraient devenir les plus coûteux de l'histoire de la Californie, qui devra partager les coûts avec les assurances et les agences fédérales. Cependant, de plus en plus d'assurances se retirent, laissant les habitants face à des primes élevées ou sans couverture. Dans un contexte de risque accru, le manque de prévention met au défi les assureurs pour assumer leur rôle de protection et pour continuer de proposer des couvertures. C'est le risque de situations de prévention imparfaite.

Le changement climatique **augmente le risque de feu de forêt**. Ces événements tragiques nous rappellent que face au changement climatique nous devons continuer de **renforcer la prévention** et **d'adapter les moyens de lutte** à cette évolution. En priorité pour une meilleure protection des biens et des personnes bien sûr, mais aussi pour continuer d'offrir des **couvertures assurantielles efficaces, abordables, et qui pourront atténuer les souffrances des sinistrés**.



L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION

Groupama Forêts Assurances est l'acteur historique de l'assurance en forêt. Face à l'enjeu fort de l'incendie en forêt il existe tout un système de protection. Dans ce système, la prévention joue un rôle essentiel.



Retrouvez notre film sur la prévention sur : [GFA acteur historique de l'assurance forêts - Groupama-forêts \(groupama-forets.com\)](https://www.groupama-forets.com)

FOCUS : LE LABEL BAS-CARBONE

Le Label Bas-Carbone a été créé en 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique, auquel a récemment été rattachée la Forêt. Ce label permet à des projets forestiers de valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt, en générant des crédits carbone, valorisables auprès d'entreprises engagées dans une démarche RSE. Décryptage et retour d'expérience sur ce dispositif par Stock CO2, un des principaux opérateurs carbone français.


- **Qu'est-ce que le Label Bas-Carbone ? Quel est son fonctionnement ?**

Le Label Bas-Carbone est aujourd'hui le cadre de certification de référence pour générer des crédits carbone en France. Il permet de labelliser des projets forestiers et agricoles ayant un impact positif sur l'environnement. Il fait partie des outils de la Stratégie Nationale Bas Carbone française, en apportant une source de financements privée pour faciliter la préservation et l'augmentation des puits carbone sur notre territoire.

Le secteur forestier a un rôle majeur à jouer dans cette démarche, en accélérant par exemple des projets de reboisement de forêts sinistrées, de boisement de terres délaissées par l'agriculture, de plantation de haies... Les entreprises qui souhaitent compenser volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre incompressibles peuvent le faire en co-finançant ce type de projets labellisés. Elles obtiennent en contrepartie des crédits carbone.

- **Quels projets peuvent bénéficier de financements carbone ?**

Le Label Bas-Carbone permet d'apporter des financements à différents types de projets. Vous souhaitez boiser des parcelles qui n'ont pas été boisées depuis plus de 10 ans ? Vous souhaitez reboiser des forêts qui ont subi des dégâts lourds il y a moins de 5 ans, que la cause soit liée aux évolutions climatiques, aux crises sanitaires, à un épisode de tempête, de neige lourde ou de grêle, ou encore à un incendie ? Vous avez subi l'échec total d'un jeune boisement ? Tous ces projets sont à priori éligibles à une valorisation carbone, s'ils n'ont pas déjà été plantés. La subvention carbone va couvrir en fonction des cas, 40% à 100% des coûts des travaux forestiers, protections gibiers et entretiens sur cinq ans inclus, et elle est parfois cumulable avec les aides publiques. Le taux de subvention va dépendre de multiples variables : qualité environnementale des projets, essences forestières, potentiel de croissance sur la station...

Lire la suite 

D'autres typologies de projets, concernant la gestion forestière de peuplements adultes, devraient bientôt être prises en compte par le Label : irrégularisation, allongement des cycles de production visant une régénération naturelle, ou encore maintien de peuplements matures.

- **Comment se faire accompagner ? Quels sont les points d'attention à regarder ?**

Le chef d'orchestre de ce système est l'opérateur carbone, aussi appelé "mandataire". Il accompagne le propriétaire forestier et son maître d'œuvre, pour effectuer l'ensemble des démarches administratives et techniques afin que le projet obtienne le Label Bas-Carbone, puis il trouve les entreprises ou acteurs publics qui achèteront les crédits carbone du projet, avant de suivre et veiller au versement progressif de la subvention carbone obtenue au propriétaire forestier.

L'opérateur carbone va être le tiers de confiance du propriétaire forestier pendant toute la durée du processus de labellisation puis de mise en œuvre du projet, soit environ 6 ans. Il doit donc disposer d'une bonne expérience du Label Bas-Carbone et d'un réseau d'acheteurs de crédits carbone. Chaque opérateur-mandataire a ses propres spécificités, mais nous conseillons aux propriétaires forestiers de s'assurer des points suivants :

- 1) **expérience du Label Bas-Carbone** : vérification de l'éligibilité, modélisation des flux carbone, montage du dossier de labellisation, suivi de l'instruction DREAL, recherche de financeurs, suivi annuel, gestion de l'audit final, l'inscription des contributeurs... préférez un acteur spécialisé qui maîtrise le marché du Label Bas-Carbone, avec plusieurs dizaines de projets à son actif ;
- 2) **réseau de financeurs** : l'opérateur doit être en mesure de proposer une offre de valorisation financière compétitive au propriétaire forestier, mais il est nécessaire que l'opérateur dispose d'un réseau de clients acheteurs de crédits carbone. Privilégiez une entreprise qui possède une certaine antériorité et a des références solides ;
- 3) **assurances spécifiques** : afin d'éviter les mauvaises surprises, privilégiez un opérateur consciencieux, qui prévoit des mécanismes de gestion des aléas inhérents aux projets. La souscription à une assurance spécifique pour les jeunes peuplements, couvrant notamment les risques liés à la sécheresse, comme celle co-construite par Groupama Forêts Assurances et Stock CO2*, est une bonne garantie face aux aléas naturels qui peuvent advenir ;
- 4) **sécurisation des fonds** : étant donné le versement progressif des fonds sur la durée des travaux forestiers, il est préférable que les fonds destinés au propriétaire soient sécurisés par une structure tierce et robuste, au moyen d'un séquestre ou d'une fiducie. Sinon, en cas de défaut de l'opérateur, les financements encaissés risquent de disparaître ;
- 5) **pas d'immixtion de maîtrise d'œuvre** : ce doit être au propriétaire de définir son projet avec son professionnel forestier ; l'opérateur doit simplement veiller à ce que le projet respecte le cahier des charges du Label, et si nécessaire suggérer des améliorations du projet en matière d'impact environnemental, à valider par le propriétaire.

** Cette assurance, créée par Groupama Forêts Assurances permet de s'engager sereinement dans un projet bas-carbone, en couvrant notamment les risques liés à la sécheresse. Il s'agit de la première assurance à couvrir le risque sécheresse en plus des incendies, des tempêtes, du gel ou de la grêle. Elle permet de financer les regarnis et travaux nécessaires en cas d'aléa.*

LE PORTRAIT – Thomas Martal

- **Qui êtes-vous ? Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ?**

Je suis Thomas Martal, président de Stock CO2. Après un parcours en urbanisme et immobilier (je suis diplômé du cycle d'urbanisme de Sciences Po), j'ai cofondé Stock CO2 en 2019 avec mes deux associés, Guillaume Panthou et Aubin Labergère, en parallèle de la création par l'Etat français du Label Bas-Carbone.

- **Pouvez-vous nous expliquer la mission principale de Stock CO2 ? Quelles sont les principales entreprises avec lesquelles vous travaillez aujourd'hui ? Vos grands projets ?**



Nous avons créé Stock CO2 pour répondre aux enjeux du Label Bas-Carbone. A notre lancement, ce cadre de certification de projets, qui permet aux propriétaires forestiers de générer des crédits carbone, était encore à un état embryonnaire. Il n'y avait que quelques projets, très peu d'acteurs, et à ce moment, aucun mandataire (c'est le nom des opérateurs de projets bas-carbone) ne venait du monde des entreprises. Il n'était pas évident pour les entreprises de trouver des projets carbone à financer en France, et inversement. Les entreprises se tournaient majoritairement vers des projets à l'autre bout de la planète.

C'est sur ce constat que nous avons créé Stock CO2, en mettant notre connaissance des besoins des entreprises en matière de compensation carbone au service des propriétaires forestiers français, afin de lancer et faire financer leurs projets forestiers éligibles au Label Bas-Carbone. Nous faisons le pont entre les deux mondes.

- **Et aujourd'hui, 5 ans après sa création, ou en êtes-vous ?**

Aujourd'hui, nous sommes l'un des principaux acteurs du Label Bas-Carbone. Nous avons accompagné plusieurs centaines de propriétaires forestiers et agriculteurs, ce qui a permis de faire financer des milliers d'hectares de projets bas-carbone, partout en France. Ces financements proviennent de la centaine d'acheteurs de crédits carbone, entreprises ou acteurs publics, qui nous font confiance : la Caisse des Dépôts et Consignations, Météo France, le GIEC, SNCF, EDF, Free, Groupama, Crédit Agricole, Banque Populaire...

- **Selon vous, quelles ont-été les clés de votre succès ?**

Dès la création de l'entreprise, nous avons cherché à sécuriser au maximum les projets bas-carbone, en prenant des marges de sécurité, en protégeant les fonds avec une fiducie, en assurant les projets. C'est dans cette optique que nous avons commencé à travailler avec Groupama. Je pense que la création de l'assurance "(re)boisement" avec Groupama Forêts Assurances, est l'un de nos grands accomplissements.

Lire la suite



LE PORTRAIT (suite)

C'est la première assurance forestière permettant d'assurer les jeunes boisements contre la sécheresse, dont on connaît le risque élevé. Lorsque nous avons évoqué le sujet avec les gestionnaires et experts forestiers, on nous riait au nez, en nous disant qu'on pouvait toujours rêver, que ce n'était pas assurable. Quand nous sommes revenus vers eux après deux années de travail avec les équipes de Groupama Forêts Assurances, ils n'en revenaient pas que nous ayons réussi.

Nous sommes fiers de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice pour faciliter la préservation et le renouvellement de la forêt française.

- **De quelle manière Stock CO2 travaille-t-il avec les acteurs forestiers ? Quels conseils pourriez-vous leur prodiguer ?**

Notre rôle d'opérateur consiste à travailler main dans la main avec les propriétaires, gestionnaires, experts et professionnels forestiers. Nous ne sommes pas prescripteurs, notre rôle est à la fois administratif, technique (carbone) et commercial : vérification de l'éligibilité du projet, modélisation des flux carbone, montage du dossier de labellisation, suivi de l'instruction DREAL, recherche de financeurs, suivi annuel du projet, décaissement de la subvention carbone, gestion de l'audit final...

Si j'avais un seul conseil à donner à tout acteur forestier, c'est de se rapprocher d'un opérateur carbone, Stock CO2 ou autre, en amont, pour étudier l'éligibilité de ses projets. C'est gratuit et sans engagement. Vous aurez rapidement un premier retour et une estimation de la valorisation carbone possible sur votre forêt.

Le Label Bas-Carbone permet d'apporter des financements une multitude de typologies de projets. Aujourd'hui, il est principalement orienté sur les reboisements suite à un problème (sécheresse, attaque sanitaire, tempête, grêle, neige, incendie, échec de plantation...) et les boisements de parcelles non boisées (jachères, friches, etc).

- **Quelles-sont les grandes tendances et comment voyez-vous évoluer le marché du carbone volontaire à moyen terme ?**

Entre 2022 et 2024, le Label Bas-Carbone a véritablement pris son envol, en doublant de taille chaque année. La demande des entreprises est forte, malgré le contexte politique. Beaucoup de nouveaux opérateurs-mandataires ont émergé pendant cette période, avec des approches plus ou moins sérieuses. C'est pour moi un facteur de risque, car si l'un de nos confrères se met en danger avec des pratiques à risque (pas de marge de sécurité, calculs approximatifs, pas d'assurances, pas de sécurisation des fonds), il met en danger non seulement sa réputation, mais aussi celle de notre marché, du Label Bas-Carbone dans son ensemble. Ce serait se priver d'une source de financement privée précieuse pour la forêt française. On parle de dizaines de millions d'euros par an, et les chiffres sont en hausse continue.

Je vois le marché continuer à croître. La création d'un cadre de certification européen (la CRCF) pourrait rebattre les cartes à moyen terme, avec à mes yeux deux tendances qui se dessinent : une accélération de la demande en crédits carbone et une plus forte concurrence entre projets à l'échelle européenne. Ce nouveau cadre risque de perturber l'équilibre de marché actuel, et probablement de faire baisser le prix des crédits carbone à court-moyen terme. Mais la tendance long terme restera inchangée, car nous avons besoin de multiplier par deux nos puits de carbone d'ici à 2050 et de renouveler des millions d'hectares : c'est un chantier immense dont le marché du carbone volontaire est l'une des clés.